

**Procès-verbal de la réunion tenue le lundi 29 mars 2010 à Bruxelles, Bureau fédéral.**

**APPROUVE**

**Présents:**

Francis MERCIER, Vice-Président  
Pierre LEDENT, Secrétaire  
Pierre GEERAERTS  
Robert VAN HECKE  
Guido CLAES

**Excusés:** MM Hugo RASSCHAERT, Président et Patrick Van Peteghem

**1. Lecture et approbation du PV du 23-02-2010**

Le PV de la réunion du 23-02-2010 est lu et approuvé.

**2. Championnat de Belgique 2009-2010**

Le secrétaire informe la Commission qu'il enverra un courrier avec les explications pour l'organisation des matches des classements 5 à 8.

C'est le nombre de points acquis lors des matches qui est primordial et la différence de goals n'entre pas en jeu.

Si chacune des équipes gagne un match, à l'issue du deuxième match après avoir mis les compteurs à zéro, la règle FINA pour l'obtention d'un résultat définitif sera d'application.

Le secrétaire demande à la Commission Sportive de pouvoir retarder l'organisation des « Best Of Three » Juniors afin de pouvoir programmer un match en retard.

La Commission Sportive donne son accord.

Le secrétaire enverra un mail aux clubs concernés afin de les en informer.

La Commission Sportive fixe les dates pour les « Best Of Three » Dames : 08/05/10 – 15/05/10 – 22/05/10 (si nécessaire).

Le secrétaire enverra un mail aux clubs concernés.

Un appel à candidature pour organiser les Finales Benjamin et Caneton a été envoyée ce lundi 29/03 avec comme date limite de réponse le 09/04/2010.

Une concertation de la Commission Sportive via mail déterminera les organisateurs.

La Commission Sportive établit les séries pour les finales Benjamins et Canetons :

Benjamins	
Série A	Série B
Brugge	Kindervreugd
Antwerpen	Gentse
Mechelen	Kortrijk

Canetons	
Série A	Série B
Kindervreugd	Antwerpen
Mechelen	Hasselt
Gentse	Eeklo

La Commission Sportive entérine le forfait suivant :

Match 7045 Cad.A – Mechelen – Brussels du 28/03/2010

Par manque de joueurs, le Brussels n'a pas effectué le déplacement.

Le Club de Mechelen gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait à l'encontre du club du Brussels.

### **3. Championnat de Belgique 2010 - 2011**

La Commission Sportive prend connaissance de la proposition de la grille calendrier établie par le secrétaire pour la saison 2010-2011.

M. Patrick Van Peteghem demande à ce que l'équipe nationale « 91-92 » puisse prendre part à un mini championnat avec les Pays Bas ; mini championnat qui sera organisé sous forme de trois tournois.

La Commission Sportive donne son accord pour cette demande et propose la date du Week-End du 04-05-06/02/2011 pour l'organisation belge du tournoi.

### **4. Plainte de La Louvière concernant le Match de Div. I – Mechelen – La Louvière du 06/02/2010**

Présents : MM. MERCIER F. – VAN HECKE R. – GEERAERTS P. – LEDENT P.

M. FOGOLIN G. pour le club de La Louvière

M. CLAES G. pour le club de Malines

Excusés : MM. RASSCHAERT H – MOERMAN D. (arbitre) – DULIN S. (arbitre)

La Commission Sportive prend connaissance des documents suivants:

La plainte du club de La Louvière, le rapport de M. MOERMAN D. du 22/03/2010, l'avis de la CCA du 23/03/2010 et de la feuille de match.

La Commission Sportive a écouté les deux parties.

La Commission Sportive décide de maintenir le résultat du match et met en demeure le club de Malines de mettre son chronométrage en ordre et conformité pour le WE du 23-24-25/04/2010.

Ce matériel sera contrôlé par la Commission Sportive en la personne de M. VAN HECKE R.

La Commission Sportive demande à la Fédération le remboursement de la caution au club de La Louvière.

### **5. Courrier**

La Commission Sportive prend connaissance des différents rapports des matches de l'Equipe Nationale Jeune (91-92) qui évolue dans le Championnat de Division I.

La Commission Sportive constate que cette équipe fait de bons résultats dans le championnat actuel.

La Commission Sportive prend connaissance du rapport de M. Robert VAN HECKE concernant les demi-finales de la Coupe de Belgique.

La Commission Sportive prend connaissance du Mail de M. Patrick VAN PETEGHEM concernant la venue de l'équipe Nationale d'Angleterre « 91-92 ».

Cette venue coïncide avec l'organisation d'un week-end « Best Of Three ».

La Commission sportive décide de maintenir le week-end et c'est aux clubs de trouver un arrangement.

La Commission Sportive prend connaissance de la décision de la CCA concernant le match de Division I Antwerpen – Mouscron.

La CCA a décidé que le match sera à rejouer suite a une erreur d'arbitrage.

La Commission sportive entérine cette décision.

Les clubs communiqueront le plus rapidement possible le nouvelle date au secrétaire de la Commission Sportive.

La Commission Sportive a pris connaissance du document établi par M Wouter GEORGES et qui défini les normes pour les nouvelles infrastructures.

La Commission Sportive se réjouit de ce travail.

### 6. Divers

M. Robert VAN HECKE demande comment est établit le classement.

Les explications sont données par le Secrétaire.

M. Robert VAN HECKE fait des remarques sur les points WP 06.3 et WP06.11 du nouveau règlement sportif water-polo.

La Commission Sportive suggère qu'à l'avenir on fixe une réunion de travail concernant les règlements sportifs water-polo et demande que lors de cette réunion MM W. GEORGES et Chr. LIPPENS soient présent.

M. Robert VAN HECKE demande que lors des matches, la CCA fasse le nécessaire pour ne pas désigner des arbitres faisant partie de clubs de la même division.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

### Prochaine réunion :

**Mardi 27 avril 2010 – 18.00 – Houdeng-Goegnies - Secrétariat**